

LES RENDEZ-VOUS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Droit et pratique

2^{ÈME} ÉDITION



LES RENDEZ-VOUS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Droit et pratique

Mardi 27 mars 2012 - de 9h00 à 17h30

Maison de l'Amérique Latine - 217, Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Pour ce second rendez-vous de la négociation collective, la loi du 20 août 2008 est encore bien présente. Plus on pratique ce texte et plus on découvre des conséquences inattendues. Après le temps des interrogations et du contentieux de la représentativité et des élections professionnelles, place aux impacts de la réforme sur la négociation collective avec, notamment, les questions relatives au délégué syndical, à la révision des conventions et accords collectifs de travail et à la négociation avec des syndicats catégoriels.

L'actualité de la négociation collective est aussi marquée par un renouvellement jurisprudentiel de la notion d'avantage individuel acquis. Il convient aussi de discuter encore de l'application tumultueuse du principe d'égalité de traitement aux conventions et accords collectifs de travail. Un premier bilan des accords seniors nourrira cette journée tout comme une réflexion sur les nouveaux accords de droit syndical.

Enfin, la promotion de la règle conventionnelle permet d'envisager des déclinaisons nouvelles de la loyauté en matière de négociation collective.

Paul-Henri Antonmattéi

■ Avec la participation de :

Paul-Henri ANTONMATTEI,

Professeur à l'Université Montpellier I,
Avocat associé, Barthélémy Avocats

Michel MORAND,

Avocat associé, Barthélémy Avocats,
Professeur associé à l'Université
de Clermont-Ferrand

Philippe PATAUX,

Avocat associé, Barthélémy Avocats

Laurence PÉCAUT-RIVOLIER,

Conseiller référendaire à la chambre sociale
de la Cour de cassation

Gérard VACHET,

Professeur à l'Université Lyon 3

Philippe VIVIEN,

Directeur des ressources humaines, Areva

■ Sous la présidence de :

Paul-Henri ANTONMATTEI,

Professeur à l'Université Montpellier I,
Avocat associé, Barthélémy Avocats

Vous êtes concernés :

DRH / responsables RH

Avocats, directeurs juridiques,
juristes d'entreprise

Représentants du personnel,
délégués syndicaux

PROGRAMME

8h30 - 9h00

Accueil des participants - Petit-déjeuner

Matinée

9h00 - 9h15

Ouverture : La démocratie sociale au regard des présidentielles de 2012

9h15 - 10h15

La révision des accords collectifs après la loi du 20 août 2008

- ▶ La clause de révision
- ▶ Les signataires de l'avenant
- ▶ L'opposition à l'avenant
- ▶ La révision d'un accord conclu en l'absence de délégué syndical

10h15 - 11h00

Les avantages individuels acquis

- ▶ La notion
- ▶ Les clauses

11h00 - 11h15

Pause

11h15 - 12h00

Délégué syndical : la redistribution des cartes depuis la loi du 20 août 2008

- ▶ Le périmètre de la désignation
- ▶ Désaffiliation/Ré-affiliation : quelles sont les règles ?

12h00 - 12h45

Loyauté et négociation collective

- ▶ Loyauté et négociation d'une convention et d'un accord
- ▶ Loyauté et exécution d'une convention et d'un accord

12h45 - 14h00

Déjeuner

Après-midi

14h00 - 14h45

Le principe d'égalité de traitement et la négociation collective

- ▶ Application du principe d'égalité de traitement
- ▶ Les justifications aux différences de traitement d'origine conventionnelle

14h45 - 15h30

Syndicats catégoriels : les nouvelles évolutions

- ▶ La négociation d'un accord intercatégoriel
- ▶ La négociation d'un accord catégoriel

15h30 - 15h45

Pause

15h45 - 16h45

Les nouveaux accords de droit syndical

- ▶ Le parcours du représentant syndical
- ▶ La vie du syndicat dans l'entreprise
- ▶ Syndicat représentatif/non représentatif : quelle gestion ?

16h45 - 17h30

Accord seniors : bilan et perspectives



Lamy
une marque Wolters Kluwer

En collaboration avec le Lamy
Négociation Collective

Bulletin D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de Wolters Kluwer France SAS à notre Service Clients :
LAMY FORMATION - Case Postale 410 - Wolters Kluwer France - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison CEDEX
N° Indigo 0 825 08 08 00 Fax : 01 76 73 48 98 - E-mail : lamy.formation@lamy.fr

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
réservez dès aujourd'hui
votre place par fax au
01 76 73 48 98

LES RENDEZ-VOUS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Droit et pratique

Oui, je souhaite m'inscrire au RENDEZ-VOUS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE du mardi 27 mars 2012 :
Au prix de **880 € HT**, soit 1 052,48 € TTC.

Les frais de participation comprennent le déjeuner pris en commun et le dossier de documentation.

Les participants pourront bénéficier d'un tarif préférentiel à l'ouvrage "Lamy Négociation Collective".

Si vous ne pouvez pas participer à cette conférence, nous vous rappelons que vous pouvez commander le DOSSIER DE DOCUMENTATION remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce DOSSIER DE DOCUMENTATION. Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Tarif : **310 € HT** - 370,76 € TTC (TVA 19,6%).



002620 060

MME MLLE M.

Raison sociale :

Fonction :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] Ville :

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Fax : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail :

Facture à établir précisément à :

Numéro client : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Raison sociale :

Service ou contact :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] Ville :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Cachet et signature **obligatoires**

Fait à : Le

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

À réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 17 mars 2012**. A défaut la formation sera facturée intégralement.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour toute demande, adressez-vous à : WOLTERS KLUWER FRANCE SAS Direction Commerciale - Case Postale 406 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 RUEIL-MALMAISON CEDEX